



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Lois

Question écrite n° 61461

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article L. 442-3-2 du code de la construction et de l'habitation n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, le décret n° 2009-1141 du 22 septembre 2009 relatif à la mobilité dans le parc social, prévu par l'article L. 442-3-2, a été publié au Journal officiel du 24 septembre 2009.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61461

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Logement et urbanisme

**Ministère attributaire :** Logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2009, page 9856

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2011, page 280